

Charte de l'utilisation de l'informatique pédagogique

Charte d'utilisation d'Internet

Les règles et obligations énoncées dans cette charte règles et obligations énoncées dans cette charte s'adressent à tout élève utilisant tout système informatique du collège. Le respect de cette charte est nécessaire pour un bon usage du réseau pédagogique.

Conditions d'accès au réseau et à l'Internet

Chaque élève se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de :

- – se connecter au serveur du collège,
- – utiliser les ressources informatiques et pédagogiques disponibles dans le collège
- – accéder à son« cartable électronique »
- – accéder aux informations et ressources présentes sur les réseaux Intranet et Internet.

Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Le titulaire s'engage à ne pas les modifier et à ne pas les divulguer.

Nul n'est autorisé à utiliser le compte d'autrui.

Utilisation de l'informatique pédagogique

- L'élève s'engage à ne pas effectuer de manœuvre nuisible au fonctionnement. Toute atteinte grave et volontaire sera passible de sanctions.
- L'installation d'un logiciel personnel est soumise à autorisation.
- Tout usage abusif(conditions d'accès non respecté, mauvais comportement de l'utilisateur...) sera sanctionné.
- Toute session de travail doit être terminée proprement.

Utilisation d'Internet

Recherche d'informations :

- Toute utilisation d'Internet s'effectue dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou de projet personnel de l'élève (orientation).
- Pour toute recherche d'informations, l'élève s'engage à en informer l'adulte responsable de son activité.
- La consultation de site non-conforme au préambule du règlement intérieur est strictement interdite.

Messagerie :

- L'accès à une messagerie électronique doit correspondre à un projet pédagogique.
- Utiliser une adresse personnelle, participer à des « chats » ou à un forum de discussion est formellement interdit.

Téléchargement de logiciels :

- L'autorisation préalable de l'adulte est nécessaire, afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau.

Tout élève s'engage à signaler à l'adulte référent toute anomalie constatée.

Tout élève n'ayant pas respecté les règles de bonne conduite énoncées ci-dessus est passible de sanctions (suspension ou suppression de son compte, et toute autre sanction prévue par le règlement intérieur).